



Dépenses et main-d'oeuvre scientifiques fédérales 1999-2000

If you wish to have this questionnaire in English, please contact us at (613) 951-2199.

Gestion de la propriété intellectuelle, exercice 1998/99

Information pour répondants

Objectif de l'enquête

Cette enquête est nécessaire pour produire des renseignements statistiques permettant de suivre l'évolution des activités scientifiques et technologiques au Canada et d'étayer l'élaboration d'une politique relative aux sciences et à la technologie. Les données recueillies sont utilisées par des analystes de politique scientifique de l'administration fédérale et des provinces.

Autorisation

Cette enquête est autorisée en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19.

Confidentialité

La loi interdit à Statistique Canada de publier toute statistique pouvant révéler des renseignements au sujet d'un organisme identifiable sans obtenir au préalable le consentement écrit de cet organisme.

Accord d'échange de données

Pour réduire le fardeau de réponse et améliorer l'uniformité des statistiques, Statistique Canada a conclu avec Industrie Canada, aux termes de l'article 12 de la Loi sur la statistique, un accord en vue de l'échange des données de la présente enquête. En vertu de l'article 12 de la Loi sur la statistique, vous pouvez refuser de partager vos renseignements avec Industrie Canada en communiquant votre décision par écrit au statisticien en chef et en retournant votre lettre avec le questionnaire rempli dans l'enveloppe de retour ci-jointe.

J'autorise Statistique Canada à publier, en entier ou en partie, les données fournies dans ce questionnaire par ce ministère.

1 Oui 2 Non

Nom	Signature
Fonction officielle	Programme
Ministère ou organisme	

Personne ressource

Nom	Date	Numéro de téléphone
Titre au poste	Courrier électronique	Numéro de télécopieur

1. Renseignements généraux

1.1 Cette enquête porte sur la propriété intellectuelle découlant des activités scientifiques et technologiques des ministères et organismes fédéraux à vocation scientifique. Veuillez énumérer les noms des établissements scientifiques et technologiques compris dans vos chiffres.

Vous trouverez dans le guide, pour fins de référence, une liste des installations fédérales de recherche.

Vous voudrez bien, en outre, indiquer si ces établissements s'occupent de la gestion de la propriété intellectuelle (identification, protection, promotion ou commercialisation) en cochant OUI ou NON dans la deuxième colonne.

Vous pouvez utiliser une feuille supplémentaire, au besoin.

Nom de l'établissement	Gestion de la propriété intellectuelle	
	Oui	Non
	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>
	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>
	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>
	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>
	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>
	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>
	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>
	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>

Infrastructure et dépenses de gestion de la propriété intellectuelle

1.2 a) Dans votre organisme, la gestion de la propriété intellectuelle (y compris l'identification, la promotion et la commercialisation) est assurée par :

- 1 Chaque établissement de S-T
- 2 Un bureau central
- 3 Un organisme externe (veuillez préciser): _____
- 4 Une combinaison de ce qui précède

1.2 b) Pour chaque niveau, veuillez indiquer les ressources consacrées à la gestion de la PI. Le « nombre d'équivalents plein temps » correspond à une estimation du nombre d'années-personnes. Dans la colonne des dépenses, donnez une estimation de la portion des dépenses du bureau associée à la gestion de la propriété intellectuelle. Les « Frais juridiques » incluent les coûts liés à la recherche de brevets, à l'enregistrement du droit d'auteur, aux honoraires des avocats, aux frais judiciaires, etc. Les « Dépenses de fonctionnement » excluent les dépenses liées à l'équipement.

Niveau	Employés affectés à la gestion de la propriété intellectuelle	Dépenses de fonctionnement liées à la gestion de la propriété intellectuelle				Total des dépenses de fonctionnement liées à la gestion de la PI
		Salaires (correspondant aux EPT)	Dépenses liées aux demandes de brevet	Frais juridiques	Autres dépenses de fonctionnement	
	(EPT)	(milliers de dollars)				
Niveau du bureau central						
Tous les établissements de S-T						
Autres (veuillez préciser)						

1.3 Politiques relatives à la propriété intellectuelle

- a. La Loi sur les inventions des fonctionnaires impose d'informer le ministre compétent ou son représentant désigné de toute invention ou autre forme de propriété intellectuelle. Les rapports à ce sujet sont-ils ordinairement gérés à l'échelon de l'établissement de S-T ou par un bureau central?

	Rapports gérés par:	
	<u>l'établissement</u>	<u>l'organisme</u>
Inventions	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>
Logiciels ou bases de données informatiques	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>
Oeuvres, livres et articles littéraires, artistiques, dramatiques ou musicaux	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>
Documents éducatifs	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>
Dessins industriels	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>
Marques de commerce	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>
Topographies de circuits intégrés	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>
Nouvelles obtentions végétales	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>
Savoir-faire	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>
Autres (veuillez préciser)	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>

- b. Y a-t-il des circonstances dans lesquelles des primes sont décernées aux employés de votre organisme conformément à la politique du Conseil du Trésor sur les primes aux inventeurs et aux innovateurs?

1 Oui 2 Non

- c. Quel pourcentage (ou tranche de pourcentage) des redevances découlant de l'octroi de licences à l'égard de la propriété intellectuelle revient aux inventeurs et aux innovateurs? Veuillez préciser si ce pourcentage est établi à partir du montant brut ou net des redevances. (Les redevances nettes correspondent aux redevances brutes, moins les coûts au titre du brevetage ou de l'octroi de licences à l'égard de la propriété intellectuelle.)

	<u>% des redevances versées aux inventeurs et aux innovateurs</u>	<u>% des redevances nettes</u>	<u>% des redevances brutes</u>
Inventions	%	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>
Logiciels ou bases de données informatiques	%	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>
Oeuvres, livres et articles littéraires, artistiques, dramatiques ou musicaux	%	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>
Documents éducatifs	%	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>
Dessins industriels	%	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>
Marques de commerce	%	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>
Topographies de circuits intégrés	%	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>
Nouvelles obtentions végétales	%	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>
Savoir-faire	%	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>
Autres (veuillez préciser)	%	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>

1.4 Obstacles à la gestion de la propriété intellectuelle

Veillez indiquer si vous acceptez ou non les énoncés suivants sur les obstacles et les défis à la gestion de la PI.

	<u>Pas du tout d'accord</u>				<u>Tout à fait d'accord</u>
1. Politique					
1.1 Les lois et règlements fédéraux empêchent les ministères d'exploiter pleinement leur PI	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>	4 <input type="radio"/>	5 <input type="radio"/>
1.2 Les lois et règlements fédéraux dissuadent les entreprises de commercialiser la PI élaborée par le gouvernement	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>	4 <input type="radio"/>	5 <input type="radio"/>
1.3 L'impression qu'il y a des obstacles est due à une mauvaise compréhension de la PI et des politiques sur les transferts de technologie	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>	4 <input type="radio"/>	5 <input type="radio"/>
1.4 Les règles de déclaration ne sont pas très respectées (p. ex., des renseignements sur les inventions sont publiés avant que celles-ci ne soient protégées)	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>	4 <input type="radio"/>	5 <input type="radio"/>
1.5 Il manque de liens avec les prêteurs commerciaux et les investisseurs en capital-risque	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>	4 <input type="radio"/>	5 <input type="radio"/>
1.6 Les inventeurs et les innovateurs ne disposent pas d'assez de flexibilité pour commercialiser	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>	4 <input type="radio"/>	5 <input type="radio"/>
2. Ressources de gestion de la PI					
2.1 On manque de ressources (monétaires/personnel) pour identifier et gérer la PI	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>	4 <input type="radio"/>	5 <input type="radio"/>
2.2 On manque d'experts pouvant reconnaître les technologies ayant un grand potentiel de succès	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>	4 <input type="radio"/>	5 <input type="radio"/>
2.3 Le personnel qui s'occupe de transferts technologiques a besoin de plus de formation en identification et réglementation de la PI et en droit des brevets	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>	4 <input type="radio"/>	5 <input type="radio"/>
2.4 Les technologies qui ont des chances de réussir ne sont pas reconnues assez tôt.	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>	4 <input type="radio"/>	5 <input type="radio"/>
3. Conservation des recettes					
3.1 La commercialisation est entravée par le fait que les ministères ne peuvent pas avoir de participation dans une société	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>	4 <input type="radio"/>	5 <input type="radio"/>
3.2 Le report du versement des redevances jusqu'à la commercialisation de la technologie donne l'impression que la PI n'a pas eu de succès	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>	4 <input type="radio"/>	5 <input type="radio"/>
3.3 Les inventeurs et les innovateurs ne sont pas adéquatement récompensés pour leur participation au développement et au transfert de la technologie	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>	4 <input type="radio"/>	5 <input type="radio"/>
4. Capacité de commercialisation de la technologie					
4.1 Peu de PME canadiennes ont à la fois les ressources et les compétences nécessaires pour commercialiser les technologies créées dans les laboratoires fédéraux	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>	4 <input type="radio"/>	5 <input type="radio"/>
4.2 Les sociétés canadiennes croient qu'elles devraient obtenir des licences sans avoir à verser des redevances parce qu'elles paient des impôts	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>	4 <input type="radio"/>	5 <input type="radio"/>
4.3 Il n'y a pas assez de mécanismes pour favoriser le démarrage de sociétés spécialisées dans la commercialisation des technologies de pointe	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>	4 <input type="radio"/>	5 <input type="radio"/>
4.4 Il n'existe aucun moyen de communiquer précocement avec les utilisateurs potentiels	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>	4 <input type="radio"/>	5 <input type="radio"/>
5. Autres (veuillez préciser) _____					

1.5 Contrats et ententes de collaboration en S-T

Les contrats de S-T entraînent souvent la création d'une propriété intellectuelle sous forme d'inventions, de logiciels, de bases de données, de monographies, etc. Cette section sert à recueillir de l'information sur le rôle des contrats de S-T dans votre organisme.

Afins de la présente enquête, l'expression

- «contrat accepté» désigne un marché dans le cadre duquel **votre organisme est payé par un autre organisme** pour mener des activités de S-T.
- «contrat adjudgé» désigne un marché dans le cadre duquel **votre organisme paie un entrepreneur extérieur** pour mener des activités de S-T.
- «entente de collaboration non contractuelle» désigne les activités conjointes de S-T qui ne sont pas couvertes par un contrat officiel ou qui ne nécessitent pas de transfert de fonds.

a. Quelle est la politique de votre organisme à l'égard de la propriété intellectuelle découlant de contrats de S-T acceptés? Autrement dit, qui possède les droits de la propriété intellectuelle et qui détient le droit prioritaire d'en autoriser l'exploitation sous licence?

b. Quelle est la politique de votre organisme à l'égard de la propriété intellectuelle découlant d'ententes de collaboration?

c. Qui sont les commanditaires des contrats de S-T acceptés au cours de l'année de référence?

Commanditaires des contrats acceptés :	Nombre de contrats de recherche	Valeur des contrats de recherche (milliers \$)
Administration fédérale		\$
Administrations provinciales et autres niveaux d'administration		\$
Entreprises canadiennes		\$
Organisme canadiens		\$
Gouvernements étrangers		\$
Entreprises étrangères		\$
Organisme étrangers		\$
Groupes multilatéraux (consortiums, etc.)		\$
Autres (veuillez préciser)		\$

d. À qui avez-vous adjugé des contrats de S-T au cours de l'année de référence? *Veillez déclarer séparément les contributions faites à d'autres programmes de S-T.*

Recherche donnée à contrat à:

Administration fédérale

Administrations provinciales et autres niveaux d'administration

Entreprises canadiennes

Organisme canadiens

Gouvernements étrangers

Entreprises étrangères

Organisme étrangers

Universités

Collèges

Groupes multilatéraux (consortiums, etc.)

Autres (*veillez préciser*)

	Nombre de contrats		Valeur des contrats	
	Nombre	% du nombre des contrats laissant la PI au ministère	Valeur (milliers \$)	% de la valeur des contrats laissant la PI au ministère
Administration fédérale		%	\$	%
Administrations provinciales et autres niveaux d'administration		%	\$	%
Entreprises canadiennes		%	\$	%
Organisme canadiens		%	\$	%
Gouvernements étrangers		%	\$	%
Entreprises étrangères		%	\$	%
Organisme étrangers		%	\$	%
Universités		%	\$	%
Collèges		%	\$	%
Groupes multilatéraux (consortiums, etc.)		%	\$	%
Autres (<i>veillez préciser</i>)		%	\$	%

e. Au cours de l'année de référence, avec qui avez-vous entrepris des recherches dans le cadre d'ententes de collaboration non contractuelles? Si possible, donnez le nom du groupe, les ressources approximatives engagées et la composition approximative du groupe (p. ex., 50% administration fédérale, 25% université, 25% secteur privé).

f. Veuillez indiquer vos contributions à d'autres programmes de S-T qui permettent de produire de la propriété intellectuelle (PARI, PPIL, Programme de partage des frais pour l'investissement en R et D, etc.).

Programme	Contribution	
	\$	ETP

2. Identification de la propriété intellectuelle

2.1 Indiquez le nombre de nouveaux rapports ou de nouvelles divulgations, au cours de l'année de référence, relatifs à la propriété intellectuelle découlant d'activités internes, de contrats adjugés et d'activités de collaboration.

Genre de propriété intellectuelle déclarée	Nombre de nouveaux rapports de propriété intellectuelle découlant de		
	Activités internes	Contrats	Activités de collaboration
Inventions			
Logiciels ou bases de données informatiques Oeuvres, livres et articles littéraires, artistiques, dramatiques ou musicaux			
Documents éducatifs			
Dessins industriels			
Marques de commerce			
Topographies de circuits intégrés			
Nouvelles obtentions végétales			
Savoir-faire			
Autres (veuillez préciser):			

3. Protection de la propriété intellectuelle

3.1 Votre organisme a-t-il pris, au cours des cinq dernières années, l'une des mesures suivantes de protection de la propriété intellectuelle?

Inscrivez OUI dans la colonne appropriée, que la mesure ait été complétée ou non. Les mesures de protection sont définies dans le guide.

	Oui	Non
Présentation de demandes de brevet	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>
Recherches d'antériorités	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>
Poursuites	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>
Traités de coopération en matière de brevets	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>
Enregistrement d'un droit d'auteur à l'égard d'oeuvres, livres et articles littéraires, artistiques, dramatiques ou musicaux	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>
Enregistrement d'un droit d'auteur à l'égard de documents éducatifs	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>
Enregistrement de dessins industriels	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>
Enregistrement de marques de commerce	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>
Enregistrement de topographies de circuits intégrés	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>
Présentation de demandes de protection de nouvelles obtentions végétales	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>
Accords de transfert de matériel	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>
Ententes de secret ou de non-divulgation	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>
Autres (veuillez préciser):	1 <input type="radio"/>	2 <input type="radio"/>

3.2 Pendant l'année de référence, combien de propriétés intellectuelles ont donné lieu à des activités de protection?

	Nombre de PI qui ont donné lieu à des activités de protection
Inventions	
Logiciels et bases de données informatiques	
Oeuvres, livres et articles littéraires, artistiques, dramatiques ou musicaux	
Documents éducatifs	
Dessins industriels	
Marques de commerce	
Topographies de circuits intégrés	
Nouvelles obtentions végétales	
Savoir-faire	
Autres (veuillez préciser)	

3.3 Demandes et délivrances de brevets

Les chiffres fournis devraient inclure les demandes et les délivrances de brevets effectuées avec l'appui de l'organisme même s'il ne garde pas les droits. Les demandes internationales (demandes en vertu du Traité de coopération en matière de brevets, par exemple) et régionales (demandes à l'Office européen des brevets) doivent être considérées comme des **demandes simples**.

	Nouvelles demandes de brevet			Brevets délivrés au:			
	Canada	É-U	Autres	Canada	É-U	Autres	TOTAL
1. Commerce, gestion et administration des affaires							
2. Sciences et technologies agricoles et biologiques							
3. Génie et sciences appliquées							
4. Professions, sciences et technologies de la santé							
5. Mathématiques et sciences physiques							
6. Autre non classé ailleurs							
TOTAL							

	Brevets détenus au:			
	Canada	É-U	Autres	TOTAL
Nombre total de brevets détenus, y compris ceux obtenus cette année				

4.1 Licences

Veillez déclarer le nombre de nouvelles licences exécutées au cours de l'année de référence de même que le nombre de licences actives à la fin de l'année. Si vous ne disposez pas de données détaillées, veuillez indiquer des totaux dans les cases appropriées. Le guide fournit des définitions détaillées des termes « canadien » et « étranger ». En cas de doute, veuillez indiquer le nom et l'adresse du titulaire de la licence, et Statistique Canada se chargera de déterminer la classification appropriée.

	Licence exclusive ou unique	Licence non exclusive ou multiple	TOTAL
a. Nouvelles licences exécutées avec des titulaires de licence canadiens qui :			
i) étaient des commanditaires des contrats de recherche ou des participants à des activités de collaboration			
ii) n'étaient pas engagés dans la production de la technologie faisant l'objet d'une licence			
iii) nombre total de nouvelles licences exécutées avec des titulaires de licence canadien (a.i + a.ii)			
b. i) Nouvelles licences exécutées avec des titulaires de licence étrangers			
ii) Nombre total de nouvelles licences (a.iii + b.i)			
c. Licences actives exécutées avec des titulaires de licence canadiens qui :			
i) étaient des commanditaires des contrats de recherche ou des participants à des activités de collaboration			
ii) n'étaient pas engagés dans la production de la technologie faisant l'objet d'une licence			
iii) nombre total de licences actives exécutées avec des titulaires de licence canadien (c.i + c.ii)			
d. i) Licences actives exécutées avec des titulaires de licence étrangers			
Nombre total de licences actives (c.iii + d.i)			

4.2 Quelles étaient les sources des technologies sur lesquelles les licences actuelles sont fondées? Le total devrait correspondre aux totaux de d ii) ci-dessus.

Source de technologie	Nombre total de licences actives
Activités internes	
Activités extérieures (contrats adjugés)	
Activités de collaboration	
Sources multiples	
Autres (veuillez préciser)	
Total	

4.3 Redevances reçues

Pendant l'année de référence, quelles sont les redevances totales reçues découlant des licences actives? Incluez les frais de délivrance de licences, les redevances en cours, les frais de licence de logiciels et de bases de données et toutes autres redevances.

Redevances totales reçues pendant l'année de référence pour la PI découlant de	Licences canadienne (milliers \$)	Licences étrangères (milliers \$)	TOTAL (milliers \$)
Activités internes	\$	\$	\$
Activités extérieures (contrats adjugés)	\$	\$	\$
Activités de collaboration	\$	\$	\$
Sources multiples	\$	\$	\$
Autres (veuillez préciser)	\$	\$	\$
Total	\$	\$	\$

5. Impacts des transferts de propriété intellectuelle

5.1 De nouvelles sociétés sont souvent constituées pour commercialiser les technologies appartenant à l'organisme. Ces sociétés, dites entreprises dérivées, résultent de divers arrangements institutionnels :

Attribution de licences - Une nouvelle société est établie pour commercialiser ou concéder sous licence la technologie de l'organisme (ces sociétés sont parfois dites «de démarrage»)

R-D - Une nouvelle société est créée pour financer la recherche faite dans l'organisme afin de développer les technologies à l'égard desquelles on envisage de concéder des licences.

Service - Une nouvelle société est créée pour donner un service qui était offert à l'origine par l'organisme. Cela comprend les prises en charge par les employés, c'est-à-dire les entreprises lancées par d'anciens employés dans le cadre d'une entente visant à commercialiser les technologies.

Veillez indiquer ci-dessous les dénominations sociales de toutes les entreprises dérivées, l'année de leur constitution, leur statut, leur secteur technologique (consultez la classification des secteurs technologiques donnée pour la question 3.3) et leur lien avec l'organisme (attribution de licences, R-D ou autres).

Utilisez au besoin des feuilles supplémentaires.

Dénomination sociale	Année de constitution	Statut de l'entreprise (stade de conception, stade de démarrage, active, fusionnée, inactive, fermée)	Secteur technologique (voir la question 3.3)	Lien institutionnel (attribution de licences R-D, service)

5.2 À part la concession de licences et la création de nouvelles sociétés, quels autres avantages ont découlé de la propriété intellectuelle élaborée par votre organisme ou pour son compte? Ces avantages peuvent comprendre : des licences sans redevances, l'autorisation d'utiliser la PI sans licence, les applications non commerciales, p. ex., à des fins réglementaires ou de gérance. Estimer si possible la valeur marchande des avantages.

Contribution	Valeur estimative pour les	
	Bénéficiaires canadiens (milliers \$)	Bénéficiaires des É.-U. ou d'autres pays étrangers (milliers \$)

6. Questions complémentaires

Vos réponses aux questions suivantes nous aideront à comprendre la gestion de la propriété intellectuelle dans votre organisme. Elles serviront à améliorer les versions futures de ce questionnaire d'enquête. *Si vous avez déjà répondu à cette question et qu'aucun changement n'est survenu, il n'est pas nécessaire de remplir la section 6.*

6.1 Approches de la gestion de la propriété intellectuelle

a. Comment démarrent le plus souvent les activités de gestion d'une nouvelle propriété intellectuelle?

Cocher une seule case

L'inventeur (chercheur) déclare la découverte à l'organisme et en demande l'étude pour fins de protection et de commercialisation.

1

L'organisme supervise les activités des chercheurs et détermine les découvertes pour lesquelles il faudrait envisager la protection et la commercialisation

2

Autres (veuillez préciser)

3

b. Quelles sont les principales approches de création et de commercialisation de la propriété intellectuelle de l'organisme? Par exemple, la présentation de demandes de brevet et l'attribution de licences pourraient être administrées par le bureau du transfert technique ou par une entreprise de commercialisation. *Au besoin, utilisez une feuille supplémentaire.*

c. Veuillez décrire un cas typique de gestion de la propriété intellectuelle dans votre organisme. La description devrait préciser qui fait quoi et à quel moment. *Au besoin, utilisez une feuille supplémentaire.*

6.2 Votre organisme a-t-elle publié un rapport sur les avantages économiques des activités de S-T du ministère?

1

Oui

2

Non



Si vous avez répondu OUI, veuillez énumérer les titres ou les adresses Internet de vos plus récents rapports. Si possible, veuillez joindre à votre réponse une copie papier de ces rapports.

Titre et (ou) adresse Internet	Organisme en cause	Année de référence

